



RÉMUNÉRATION

12

Gagner la bataille de l'emploi en agriculture

12.1 - En améliorant le dispositif d'exonérations sociales et fiscales relatif aux heures supplémentaires

Les enjeux

Les heures supplémentaires répondent à un intérêt mutuel des employeurs et des salariés. En effet, la flexibilité du temps de travail est un atout compétitif pour les entreprises tandis qu'elle apporte un supplément de pouvoir d'achat aux salariés.

Notre proposition

Encourager et améliorer le dispositif d'exonération sociale et fiscale actuelle pour les heures supplémentaires en :

- _ Modifiant les plafonds.
- _ Améliorant l'exonération des cotisations sociales patronales notamment pour les salariés permanents.

Quelques chiffres

Le dispositif actuel représente pour les entreprises de moins de 20 salariés une prise en charge de 1,50 € par heure supplémentaire. Or, le surcoût d'une heure supplémentaire est de 2,67 € ($10,57 \text{ €} * 1,25 = 13,21$ soit 2,64 €/h).



Le calendrier :
au plus vite



RÉMUNÉRATION

12

Gagner la bataille de l'emploi en agriculture

12.2 - En améliorant le dispositif d'exonérations de charges des travailleurs saisonniers dit TODOE

Les enjeux

Dans un contexte de dumping social de la part des concurrents européens, notamment l'Espagne, l'Italie ou l'Allemagne, le dispositif « TODOE » permet chaque année aux filières de la viticulture, de l'arboriculture, du maraîchage, de l'horticulture, des pépinières viticoles, des semences et de la polyculture, la conclusion de plus de 900 000 contrats avec un poids de charges réduit.

Ce dispositif d'exonération de charges est remis en cause régulièrement.

Or, pouvoir continuer à produire en France avec des standards sociaux élevés (protection sociale, conditions de travail, bonification des heures supplémentaires, travail du dimanche et jours fériés, logement, protection des jeunes), l'agriculture a besoin d'être soutenue parce qu'elle est dans un contexte économique en concurrence avec des pays ayant fait des choix sociaux et sociétaux différents.

Par ailleurs, le manque de visibilité sur le coût du travail rend difficile pour les entreprises agricoles d'avoir une vision à long terme de l'environnement social et fiscal, freine la production et limite leurs investissements.

Notre proposition

- _ Pérenniser le dispositif.
- _ Améliorer le dispositif avec une dégressivité à 1,25 (au lieu de 1,20), ce qui permettrait de couvrir plus de 80 % des salariés saisonniers.

Quelques chiffres

Le coût pour les finances publiques ?

Près de 150 millions d'euros annuels, représentant le différentiel entre le dispositif TODOE et le régime général, c'est-à-dire l'application d'une dégressivité qui se déclenche à partir de 1,25 SMIC au lieu de 1 SMIC pour le régime général.



Le calendrier :
au plus vite